



MANITOBA
PUBLIC INSURANCE

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE
PUBLIQUE DU MANITOBA

Plan d'accessibilité pluriannuel de la Société d'assurance publique du Manitoba

Du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024

Table of Contents

1. Aperçu des programmes et des services	3
Mission	3
Profil	3
Assurance.....	3
Permis de conduire et immatriculation des véhicules.....	3
Collaborer avec notre communauté	3
2. Déclaration d'engagement.	4
3. Réalisations en 2021-2022.	5
Exigences générales – Plan d'accessibilité pluriannuel	5
Formats, communication et documentation accessibles	5
Formation générale	6
Commentaires	6
Approvisionnement	7
Environnement bâti	7
Information et communication	8
Emploi	8
4. Consultation et commentaires des sondages	10
Obstacles et possibilités architecturaux ou structurels	10
Obstacles et possibilités en matière d'information et de communication	11
Obstacles et possibilités technologiques.....	12
Obstacles et possibilités systémiques	12
Obstacles et possibilités comportementaux.....	12
5. Plan d'accessibilité pluriannuel 2023-2024	13
Initiatives et actions d'accessibilité pour 2023-2024	13
6. Processus de rétroaction	15

1. Aperçu des programmes et des services

Mission

Un service et une protection sans égal, des tarifs abordables et des routes plus sûres grâce à une assurance automobile publique.

Profil

La Société d'assurance publique du Manitoba (SAPM) est une société d'État provinciale qui dessert les Manitobains depuis 1971. Elle fournit une couverture universelle obligatoire pour l'assurance automobile de base, ainsi qu'un certain nombre d'options d'assurance supplémentaires pour les véhicules privés et commerciaux. La SAPM gère également les services de permis de conduire et d'immatriculation pour le gouvernement du Manitoba et favorise la sécurité routière par l'éducation, des programmes et des campagnes de sensibilisation.

Des centres de services et d'indemnisation sont répartis dans 12 collectivités sur tout le territoire et plus de 300 agents Autopac sont à votre disposition partout au Manitoba.

Assurance

Le régime universel obligatoire d'assurance, Autopac de base, couvre les dommages physiques et la responsabilité civile. Le Régime de protection contre les préjudices personnels (RPPP) offre une protection sans égard à la faute à tous les résidents du Manitoba qui ont été blessés dans un accident d'automobile au Canada ou aux États-Unis.

Les Manitobains peuvent choisir d'ajouter des options Autopac à leur assurance de base, comme des franchises inférieures, une responsabilité civile accrue et une couverture pour les véhicules loués, pris à bail et hors route. La SAPM offre également des produits de garanties supplémentaires pour risques spéciaux, principalement pour les parcs commerciaux.

Permis de conduire et immatriculation des véhicules

Au nom du gouvernement du Manitoba, la SAPM vérifie et délivre des permis à toutes les catégories de conducteurs, et surveille l'immatriculation des véhicules et les inspections de sécurité. La SAPM gère également le programme de carte d'identité du Manitoba.

Collaborer avec notre communauté

La SAPM offre le programme d'enseignement de la conduite à l'école secondaire du Manitoba, Driver Z, dans les écoles de la province, et dirige des programmes communautaires et des programmes de sensibilisation à la sécurité routière à la sécurité à l'attention des Manitobains de tous âges.

Pour de plus amples renseignements, consultez le site Web suivant : www.mpi.mb.ca.

2. Déclaration d'engagement

Déclaration d'engagement envers l'accessibilité du Comité exécutif de la SAPM :

À la Société d'assurance publique du Manitoba, nous nous sommes engagés à assurer l'inclusion et l'égalité d'accès et de participation pour tous.

Avec l'adoption de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains (LAM), la SAPM a eu l'occasion de reconnaître officiellement cet engagement.

La LAM cherche à identifier, éliminer et prévenir les obstacles dans les domaines importants de la vie quotidienne. En réponse à ce projet de loi, un plan d'accessibilité a été élaboré pour s'assurer que la Société d'assurance publique du Manitoba dispose d'une feuille de route claire et exhaustive en vue d'assurer l'accessibilité universelle.

Le Groupe de travail sur l'accessibilité (GTA) chapeaute la mission de la SAPM à se conformer à la LAM et à toute norme ou législation future associée aux efforts visant à améliorer l'accès sans obstacle aux biens et services. Le GTA est composé de représentants de divers secteurs d'activité afin de faciliter la mise en œuvre des tâches et des politiques liées à l'accessibilité. La SAPM a également officialisé le rôle de coordonnateur de l'accessibilité. Le mandat de ce rôle est de veiller à l'accessibilité aux processus de rétroaction, et au déploiement, au suivi et à la communication rapides des commentaires reçus à l'interne et à l'externe sur l'accessibilité.

Grâce aux travaux du GTA, la SAPM s'est appuyée sur son plan au cours des six dernières années pour assurer le respect continu des exigences des diverses normes, qui ont commencé avec la norme de service à la clientèle. Le Plan d'accessibilité du service à la clientèle de la SAPM a été élaboré pour répondre aux exigences précises de la norme en vertu de la LAM. Le Plan d'accessibilité du service à la clientèle est conçu pour assurer l'accessibilité des services et des produits aux clients, quelles que soient leurs capacités ou leurs difficultés.

La Norme d'accessibilité pour l'emploi était la deuxième norme à être adoptée en vertu de la LAM. Avec l'adoption de la norme d'accessibilité à l'emploi en 2019, la Politique sur l'accessibilité à l'emploi de la SAPM a été élaborée pour éliminer et empêcher les obstacles qui touchent les employés actuels et potentiels.

La SAPM estime que chacun a un rôle à jouer dans l'amélioration de l'accessibilité, et elle est fière de se joindre à ses employés et à ses clients pour le faire. À l'avenir, la SAPM continuera de s'engager à se conformer à la LAM et d'élaborer son plan afin d'assurer le respect des normes restantes présentées.

3. Réalisations en 2021-2022

Exigences générales – Plan d’accessibilité pluriannuel

Initiatives

- Rédiger et publier le Plan d’accessibilité 2021-2022 de la SAPM.
- Fournir sur demande le plan dans des formats accessibles.
- Élaborer un processus de surveillance pour assurer la conformité continue à la LAM et aux règlements.

Résultats

- Le Plan 2021-2022 a été rédigé et rendu public dans un format accessible, en fonction des commentaires des clients, du personnel et des organismes de défense des droits.
- Le Groupe de travail sur l’accessibilité en place est composé de représentants de divers secteurs d’activité afin d’assurer la conformité à la LAM.
- Une politique sur la langue des signes américaine et les interprètes sourds a été élaborée afin de fournir des conseils sur les mesures visant à assurer un accès sans obstacle aux biens et services qu’elle offre aux clients sourds, sourds-aveugles ou malentendants. Cette politique fournit des lignes directrices sur la façon de répondre raisonnablement aux besoins des clients qui ont besoin de services d’interprètes, ce qui démontre l’engagement de la SAPM à éliminer les obstacles institutionnels et systémiques qui touchent les clients sourds, sourds-aveugles ou malentendants.

Formats, communication et documentation accessibles

Initiatives

- Promouvoir la disponibilité de formats de rechange sur demande (offre d’accès).
- Tenir à jour le processus de documentation lié aux activités et aux progrès en matière d’accessibilité.
- Déterminer les formulaires et les publications à convertir en autres formats.

Résultats

- Promotion de l’offre d’accès pour tous les documents existants, et de nouveaux formulaires et de nouvelles publications sont en train d’être rédigés pour être accessibles dans la mesure du possible.
- Documentation des activités d’accessibilité et progrès.
- Analyse et mise en œuvre de diverses solutions de rechange pour des formes et des services historiques qui ne sont pas entièrement accessibles.

Formation générale

Initiatives

- Améliorer la compréhension des principes et des objectifs de la LAM et le Code des droits de la personne à tous les nouveaux employés.

Résultats

- Sensibilisation des nouveaux employés à la LAM, au Code des droits de la personne et au Plan d'accessibilité de la SAPM grâce au suivi d'une formation informatique à l'interne dans les 30 jours suivant leur embauche.
- Actualisation et mise à niveau de la formation informatique à l'interne pour tous les employés pour y inclure l'information sur la norme d'accessibilité à l'emploi. Tous les employés devaient reprendre la formation pour se rappeler et renforcer leur compréhension de la LAM, du Code des droits de la personne et du Plan d'accessibilité de la SAPM.

Commentaires

Initiatives

- La SAPM reçoit des commentaires et y répond lorsqu'ils sont reçus en temps opportun (dans les deux jours ouvrables).
- Elle continue de s'assurer que l'information concernant le processus de rétroaction est facilement accessible aux employés et aux clients.
- Les commentaires et les demandes sont suivis.

Résultats

- Maintien du processus continu de réception des commentaires des clients et de réponse à ceux-ci, qui comprend le suivi et la consignation des résultats.
- Garantie d'accessibilité des documents sur demande.
- Continuité de la collaboration avec les clients et les employés de façon individuelle afin de répondre aux besoins particuliers en matière d'accessibilité.

Approvisionnement

Initiatives

- Revoir le processus d'approvisionnement pour élaborer un mécanisme d'évaluation de l'accessibilité.

Résultats

- Examen des exigences en matière d'accessibilité de l'approvisionnement, la LAM et les normes devant être explicitement mentionnées, le cas échéant.

Environnement bâti

Initiatives

- Continuer d'intégrer des principes de conception universelle exempts d'obstacle à l'amélioration des bâtiments existants ou à la conception de nouveaux bâtiments.
- Intégrer les conceptions universelles exemptes d'obstacle dans les mises à niveau et les changements, conformément au projet existant de plan spatial de CityPlace.
- Traiter les commentaires des employés et des clients en temps opportun.

Résultats

- Incorporation des principes de conception élargis et accessibles dans le plan spatial de CityPlace, au 9^e étage, en plus de satisfaire aux exigences minimales du code du bâtiment.
- Prise en compte de la rétroaction d'une équipe interne de ressources en accessibilité et d'un examinateur indépendant de l'accessibilité dans le nouvel espace. La rétroaction comprenait l'emplacement uniforme des lecteurs d'accès par carte, des finitions contrastées pour indiquer des changements de direction ou des obstacles, et des opérateurs de portes automatiques dans des endroits qui ne nécessitent pas de cote, mais qui sont régulièrement fréquentés par tous les employés.
- Amélioration de l'accessibilité aux toilettes de tout le personnel. Auparavant, l'accès aux portes automatiques et aux toilettes universelles était contrôlé et limité par un processus de demande et intégré à la technologie d'accès par carte. Nous avons maintenant supprimé cette exigence et tous les employés ont accès aux opérateurs de porte et aux toilettes, de sorte qu'il n'est plus nécessaire de demander un accès.
- Prise en compte des besoins de tout le personnel en matière de mobilier dans le nouvel espace a été soigneusement considéré pour tenir compte des besoins de tout le personnel. Par exemple, des tables et des sièges bas sont disponibles, tout comme des options debout. L'espace ouvert près du mobilier collaboratif facilite le mouvement. Les postes de travail ont des tables électriques à réglage en hauteur pouvant convenir à différentes personnes et capacités.
- Adaptation des caractéristiques à des annonces et des caractéristiques accessibles dans les ascenseurs de CityPlace.

Information et communication

Initiatives

- Examiner le contenu du site Web externe et trouver des moyens d'améliorer l'accessibilité.
- Tenir compte des besoins en matière d'accessibilité de toutes les nouvelles initiatives.

Résultats

- Création et publication des vidéos en langue des signes américaine et langues de signes québécoises (LSQ) afin d'assurer une communication et une variété de formats accessibles pour aider les clients sourds ou malentendants.
- Mise à jour et amélioration de la page sur l'accessibilité du site Web. Les coordonnées ont été rendues accessibles aux clients sourds ou malentendants par l'ajout de la vidéo en langue des signes américaine et langues de signes québécoises en haut de la page. Les coordonnées dans les vidéos permettent aux clients de trouver des soutiens à l'accessibilité et fournir des commentaires.
- Amélioration du site Web public et poursuite des travaux en vue d'une accessibilité accrue, y compris la préparation à la conformité au niveau AA des Règles pour l'accessibilité des contenus Web 2.1 (WCAG 2.1).
- Prise en compte de l'accessibilité et de la conformité au niveau AA de WCAG 2.1 dans le cadre des nouvelles initiatives technologiques dans la mesure du possible.

Emploi

Initiatives – Politiques et procédures

- Élaborer une politique globale et des procédures subséquentes relatives à la norme d'emploi portant sur :
 - des renseignements d'intervention en cas d'urgence en milieu de travail;
 - une aide d'urgence en milieu de travail;
 - les exigences relatives à l'accessibilité avant l'emploi;
 - les exigences en matière d'accessibilité à l'emploi.
 - Initiatives – Mesures de formation
- Offrir une formation sur la réglementation sur la norme d'accessibilité à l'emploi.

Résultats

- Élaboration et mise en place d'une politique sur l'accessibilité à l'emploi qui s'appuie sur les exigences du Code des droits de la personne du Manitoba et du Règlement sur la norme d'accessibilité à l'emploi. La police aide à éliminer et empêcher les obstacles qui touchent les employés existants et éventuels.
- Mise à jour des politiques et des procédures, ainsi que de la section Carrières du site Web, pour s'assurer que les employés existants et potentiels connaissent les mesures d'adaptation raisonnables offertes sur demande pendant toute phase du processus d'évaluation et de recrutement.
- Élaboration d'un processus de renseignements relatifs aux interventions d'urgence sur le lieu de travail, de plans d'aide et de formulaires de réception et sa communication au personnel. Des plans des personnes ayant besoin d'assistance sont mis en place pour les employés, selon le besoin.
- Disposition d'un spécialiste de la gestion des personnes handicapées qui travaille avec les employés et la direction en ce qui concerne le retour au travail et les mesures d'adaptation.
- Collaboration du personnel des ressources humaines, des technologies de l'information et de l'ergonomie pour offrir des outils améliorant l'accessibilité pour les employés.
- Formation sur les mesures d'adaptation réussie par les dirigeants responsables de la supervision, du recrutement ou de la gestion des employés.

4. Consultation et commentaires des sondages

La SAPM a consulté le grand public, les clients, les employés et les représentants de 77 organismes du Manitoba qui soutiennent les personnes handicapées, afin de déterminer les obstacles à l'accessibilité et de préparer le nouveau plan pluriannuel. Aux fins d'analyse comparative poussée, les questions et les sources de rétroaction étaient conformes à celles utilisées pour tous les plans pluriannuels, qui ont commencé avec le plan de 2017-2018. Les sondages comprenaient des questions relatives à la Norme d'accessibilité pour les services à la clientèle et à la Norme d'accessibilité pour l'emploi.

Dans le cadre de la consultation de 2022, d'autres questions relatives à la Norme d'accessibilité pour l'information et les communications, nouvellement élaborée et mise en œuvre, ont été ajoutées pour obtenir des commentaires sur les obstacles à l'accès à l'information et à la communication de l'information sur papier ou sur des sites Web, ou dans d'autres formats.

Le public a été invité à participer sur le site Web de la SAPM et sur les canaux de médias sociaux. Le sondage a également été envoyé aux membres du Groupe de consultation électronique La voix de la clientèle SAPM pour recueillir des commentaires des clients.

Les employés et les organismes du Manitoba en ont été informés par courriel. Les sondages étaient accessibles en français et en anglais.

Plus de 1 000 sondages réalisés :

- 30 sondages publics
- 14 sondages auprès d'organismes
- 461 sondages auprès des employés
- 505 sondages auprès du groupe de consultation électronique La voix de la clientèle

À l'examen de la rétroaction, on a cerné les obstacles et les possibilités suivants. La SAPM attache de l'importance à ces idées, a tenu compte de toutes les rétroactions dans l'élaboration de ce régime et continuera de réfléchir aux possibilités pendant la période visée par le présent plan d'accessibilité.

Obstacles et possibilités architecturaux ou structurels

- Les ascenseurs de CityPlace pourraient être équipés d'un affichage tactile et contrasté lorsqu'ils sont temporairement hors service.
- Les portes de certains établissements de la SAPM sont lourdes et difficiles à utiliser.
- D'autres portes pourraient être équipées d'ouvre-portes automatiques.
- Des toilettes plus accessibles, en particulier pour les problèmes de mobilité et les espaces plus larges, devraient être disponibles aux bureaux de la SAPM.

- Les voies d'accès ne sont pas faciles à utiliser pour les personnes ayant des problèmes de mobilité.
- Lorsque de nouvelles affiches d'orientation sont requises, la SAPM s'efforcera d'obtenir le plus haut niveau d'accessibilité en utilisant un contraste approprié, du lettrage en relief, le braille et des pictogrammes.
- Des éléments de conception, tels que l'emplacement des réceptions, les portes accessibles et la hauteur des postes d'essai et de caméra, pourraient être améliorés pour l'accès aux fauteuils roulants.
- Envisagez des sièges pour accueillir les clients âgés et les clients avec des problèmes de mobilité, en particulier pour une période de position debout prolongée aux comptoirs de réception élevés.

Obstacles et possibilités en matière d'information et de communication

- Les produits et services en ligne devraient être améliorés. Envisager des solutions de rechange aux transactions en personne pour que les clients aient accès à l'information, aux produits, aux services et aux réunions.
- Les documents et les publications continuent d'être offerts uniquement dans des formats d'impression standard. Lorsque vous produisez des matériaux, améliorez la lisibilité grâce à la couleur de type, la taille de police et le contraste.
- L'information et la communication devraient être fournies sous d'autres formats audio ou vidéo plutôt que sous forme imprimée.
- Arrêter les couleurs et palettes qui ne répondent pas aux besoins des utilisateurs ayant une déficience visuelle des couleurs (cécité des couleurs).
- L'ajustement des couleurs et la taille du texte doivent être pris en compte dans l'information et la communication pour les clients malvoyants.
- Il faudrait prévoir d'autres mesures d'accommodement pour les clients qui peuvent avoir une déficience cachée, comme l'autisme ou de la difficulté à lire.
- L'information et la communication devraient être fournies en langage simple et simplifié.
- Les sollicitations visuelles sont très utiles pour les personnes ayant une déficience intellectuelle et développementale et devraient être prises en compte dans plus de ressources.
- Afin d'améliorer la communication avec les gens sur le spectre de l'autisme, encourager le personnel à communiquer dans un langage clair, à demander des éclaircissements et à maintenir un comportement calme et tempéré.

Obstacles et possibilités technologiques

- Continuer à améliorer les capacités du site Web afin de mieux intégrer les caractéristiques d'accessibilité. Examiner comment les changements affecteront les personnes handicapées.
- Envisager l'utilisation de visuels et d'images pour améliorer l'accessibilité à l'information sur le site Web.
- Continuer d'améliorer l'accès aux technologies d'assistance comme le télétype, l'interprétation vidéo à distance, le service de relais vidéo et le sous-titrage. Plus d'information en langue des signes américaine devrait être disponible.
- Améliorer les capacités et la technologie des lecteurs d'écran pour les clients et les employés malvoyants. En particulier, les processus de demande en ligne pourraient bénéficier de ces améliorations.
- Améliorer les systèmes internes au moyen de caractéristiques d'accessibilité supplémentaires, comme l'affichage en plein écran. Tenir compte de la couleur, du contraste et des toiles de fond pour améliorer la lisibilité.
- Mettre à jour le système de gestion de l'apprentissage afin d'offrir une formation accessible à tout le personnel.

Obstacles et possibilités systémiques

- Assouplir les rendez-vous pour fournir davantage de temps aux clients ayant une déficience.
- Penser aux besoins des personnes handicapées dès le début. Certaines politiques et pratiques peuvent poser des défis entraînant un accès inégal, comme le dépôt en ligne d'un formulaire et la demande de cartes d'identité.

Obstacles et possibilités comportementaux

- Prise en compte des circonstances individuelles lorsqu'on traite avec des clients ayant une déficience.
- Sensibilisation accrue pour que les clients sourds et les employés comprennent mieux l'engagement de la SAPM d'offrir des services d'interprètes en langue des signes américaine à l'accès aux produits et aux services en personne.
- Accroître la sensibilisation au droit d'accès à une personne de soutien pour les Manitobains qui ont une déficience.
- La formation à la sensibilisation qui couvre la pensée et les fausses hypothèses pourrait être un domaine prioritaire pour doter le personnel de la SAPM d'un service accessible et d'éliminer les obstacles comportementaux.

5. Plan d'accessibilité pluriannuel 2023-2024

Le Plan d'accessibilité pluriannuel est une feuille de route qui guidera la SAPM sur son chemin vers une organisation entièrement accessible. L'objectif est de rendre tous les environnements de la SAPM accessibles et accueillants – des endroits où on répond aux besoins des employés et des clients. L'accessibilité est un processus continu à long terme, mais le succès dépend aussi du maintien et de l'atteinte d'objectifs réels à court terme. Le plan qui suit reflète la poursuite de notre approche pluriannuelle visant à bâtir une SAPM accessible.

Initiatives et actions d'accessibilité pour 2023-2024

1. Généralités

- Élaborer et publier le Plan d'accessibilité pluriannuel 2023-2024 dans des formats accessibles.
- Continuer de collaborer avec les clients et les employés de façon individuelle afin de répondre aux besoins en matière d'accessibilité. La rétroaction est surveillée par le GTA pour assurer la conformité continue à la LAM et aux règlements.
- Examiner, élaborer et surveiller les pratiques exemplaires de l'industrie et les mesures visant à se conformer aux nouvelles normes au moment de leur adoption afin d'assurer la meilleure expérience client.

2. Formats, communication et documentation accessibles

- Convertir les documents et publications existants en formats accessibles, tels qu'identifiés ou mis à jour.
- Inclure l'offre d'accès sur le site Web public et dans toutes les publications et tous les documents.
- Poursuivre la rédaction de nouveaux documents et de nouvelles publications et informations dans des formats accessibles.
- Examiner, élaborer et surveiller les mesures visant à se conformer aux nouvelles normes au moment de leur adoption.

3. Commentaires

- Continuer de recevoir des commentaires, de surmonter les obstacles et de faciliter des solutions appropriées pour éliminer les obstacles cernés.
- Continuer de recueillir et d'analyser des données et d'élaborer des analyses comparatives et des mesures appropriées.

4. Approvisionnement

- Continuer de tenir compte des considérations d'accessibilité et d'harmonisation avec les nouvelles normes édictées dans le processus d'approvisionnement.

5. Formation

- Continuer d'offrir une formation à tous les nouveaux employés sur la LAM, le Code des droits de la personne et les Normes d'accessibilité pour le service à la clientèle et l'emploi.
- Élaborer une formation et des ressources appropriées pour la mise en œuvre réussie de la Norme d'accessibilité pour l'information et la communication.
- Élaborer une formation et des ressources appropriées au fur et à mesure de l'élaboration de nouvelles normes.

6. Emploi

- Continuer à se conformer à la norme d'emploi portant sur :
 - les exigences relatives à l'accessibilité avant l'emploi;
 - les exigences en matière d'accessibilité à l'emploi.
- Continuer de créer des plans individuels des personnes ayant besoin d'assistance pour les employés qui ont besoin d'aide pendant une évacuation d'urgence.

7. Information et communication

- Continuer de tenir et mettre à jour la page Accessibilité sur le site Web public de la SAPM.
- Continuer de veiller à l'accessibilité de tous les contenus Web et applications Web conformément aux exigences de niveau AA de WCAG 2.1.
- Continuer de créer des lignes directrices et des exigences organisationnelles pour le contenu et les applications Web accessibles, et partager le document avec les employés qui :
 - communiquent directement avec le public ou d'autres organismes au nom de la SAPM;
 - développent ou maintiennent le contenu Web et les applications de la SAPM;
 - achètent ou acquièrent des technologies de l'information ou des outils de communication;
 - élaborent ou maintiennent des mesures, des politiques et des pratiques conformes à la communication accessible.
- Examiner les outils d'audit pour signaler les problèmes d'accessibilité dans le contenu et les applications Web.
- Accroître l'utilisation de la langue des signes américaine et d'autres formats audio et vidéo.

6. Processus de rétroaction

La SAPM encourage la rétroaction sur l'accessibilité et son Plan d'accessibilité. Les commentaires peuvent être partagés par écrit, par courrier, par courriel ou par téléphone :

Adresse postale

Société d'assurance publique du Manitoba
Coordonnateur de l'accessibilité
C.P. 6300
234, rue Donald
Winnipeg (Manitoba) R3C 4A4

Téléphone : 204 985-8770 poste 7477

Numéro sans frais : 1-800-665-2410

Ligne pour malentendants (ATS/ATME) : 204-985-8832

Courriel : accessibility@mpi.mb.ca

Le coordonnateur de l'accessibilité examinera la rétroaction et les préoccupations avec le GTA et s'efforcera de trouver une solution au besoin.

Une réponse accusant réception de la rétroaction ou de la préoccupation sera fournie dans les deux jours ouvrables.



MANITOBA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE
PUBLIC INSURANCE PUBLIQUE DU MANITOBA

Le présent document est disponible sur demande dans d'autres formats.
This document is also available in English.

mpi.mb.ca/fr